

Plan opérationnel de la Commission de coopération environnementale pour 2009

Janvier 2009



Renseignements supplémentaires :

Secrétariat de la Commission de coopération environnementale

393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200

Montréal (Québec) Canada H2Y 1N9

info@cec.org - www.cec.org

Ce plan opérationnel a été approuvé par les Parties à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement.

Table des matières

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	BUDGET POUR 2009	5
3.	PROGRAMME DE TRAVAIL CONCERTÉ	8
3.1	CADRE STRATÉGIQUE	8
3.2	PRIORITÉS DU PROGRAMME	9
3.2.1	<i>Information nécessaire à la prise de décisions</i>	9
3.2.2	<i>Renforcement des capacités</i>	10
3.2.3	<i>Les liens entre l'environnement et le commerce</i>	11
3.3	PROJETS	12
3.3.1	<i>Information environnementale</i>	14
	1. <i>Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord</i>	14
	2. <i>Établissement d'un rapport sur les résultats et le rendement de la CCE de 2005 à 2010</i>	15
3.3.2	<i>Commerce et viabilité de l'environnement</i>	15
	3. <i>Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA</i>	15
	4. <i>Soutien à la viabilité de l'environnement et à la compétitivité commerciale en Amérique du Nord</i>	15
	5. <i>Canalisation des forces du marché en faveur de la viabilité de l'environnement</i>	16
	6. <i>Le commerce, le transport et l'environnement</i>	16
	7. <i>Les échanges commerciaux de matériel électronique nord-américain usagé</i>	16
	8. <i>Le commerce et l'application des lois de l'environnement</i>	17
3.3.3	<i>Les polluants et la santé</i>	17
	9. <i>Gestion rationnelle des produits chimiques</i>	18
	10. <i>Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord</i>	18
	11. <i>Amélioration de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord</i>	19
	12. <i>Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord</i>	19
3.3.4	<i>Conservation de la biodiversité</i>	20
	13. <i>Conservation des espèces et des aires marines qui suscitent des préoccupations communes</i>	20
	14. <i>Conservation du monarque et promotion de modes de subsistance durables</i>	20
	15. <i>Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes</i>	21
	16. <i>Rétablissement de la population de marsouins du golfe de Californie et promotion de modes de subsistance durables</i>	21
	17. <i>Conservation des prairies d'Amérique du Nord, notamment en renforçant les capacités de conservation de la biodiversité dans les prairies du nord du Mexique</i>	21
	18. <i>Renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages</i>	22
4.	RAPPORTS DU SECRÉTARIAT	23
5.	PROCESSUS RELATIF AUX COMMUNICATIONS SUR LES QUESTIONS D'APPLICATION	24
6.	SOUTIEN INTERNE	25
6.1	LE CONSEIL.....	25
6.2	LE COMITÉ CONSULTATIF PUBLIC MIXTE	25
7.	COMMUNICATIONS	26
8.	ADMINISTRATION ET GESTION.....	29
8.1	ASSURANCE DE LA QUALITÉ	29
	ANNEXE A : ANNEXE A : DESCRIPTION DES PROJETS DE 2009	A - 1
	ANNEXE B : DÉCLARATION DE PUEBLA	B - 1
	ANNEXE C : PLAN STRATEGIQUE DE LA CCE POUR 2005 A 2010.....	C - 1

1. Introduction

L'année 2009 marquera le quinzième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et de son accord parallèle dans le domaine de l'environnement, à savoir l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). Elle coïncidera également avec la fin du Plan stratégique de la Commission de coopération environnementale (CCE) pour 2005 à 2010.

L'année 2009 offre également la possibilité de dresser un bilan des progrès accomplis dans le cadre de l'accord novateur que constitue l'ANACDE dans le domaine de l'environnement, notamment les enseignements tirés de quinze ans de suivi des répercussions de la libéralisation du commerce sur l'environnement en Amérique du Nord, ainsi que des progrès accomplis depuis 1995 dans le cadre des travaux réalisés de concert par les trois pays nord-américains.

Pour ce qui est des projets que la CCE a mis sur pied depuis longtemps, certains prendront fin en 2009. Cela signifiera, par exemple, que des travaux sur des questions, des espèces et des écorégions particulières connaîtront leur aboutissement, y compris les recherches, le renforcement des capacités et les projets pilotes destinés à les appuyer. Les travaux que la CCE prévoit terminer en 2009 comprennent : les projets pilotes de conservation du milieu marin dans la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring (y compris le soutien aux plans d'action nord-américains de conservation du marsouin du golfe de Californie et d'autres espèces marines); l'analyse des risques que présentent les espèces exotiques envahissantes; le soutien à la réalisation d'une activité de conservation sur l'ensemble du parcours migratoire continental du monarque; le renforcement des capacités du Mexique afin d'instaurer une formation à l'intention des inspecteurs des douanes et de l'environnement dans le domaine de l'application des lois sur les espèces sauvages et des déchets dangereux.

Dans une perspective d'avenir, les enseignements tirés de l'expérience, les réseaux de collaboration mis sur pied et les possibilités cernées au cours de l'exécution du programme de travail concerté de la CCE éclaireront la réalisation de travaux novateurs et, le cas échéant, l'adoption d'approches axées sur les forces du marché visant à protéger et à améliorer l'environnement en Amérique du Nord. Les réalisations escomptées en 2009 comprennent les suivantes :

- L'élaboration d'une stratégie nord-américaine en vue de gérer la qualité de l'air.
- Le choix d'aires de conservation prioritaires dans d'autres régions marines (p. ex., l'Arctique, l'Atlantique ou le golfe du Mexique), en étendant le soutien de la CCE aux mesures de conservation dans d'autres régions marines qui revêtent une importance sur le plan écologique.
- L'élaboration d'approches afin d'écologiser les nouveaux immeubles et ceux qui existent déjà, en augmentant l'approvisionnement en énergie renouvelable et en soutenant les buts de conservation qui offrent des avantages aux trois pays en vue de pérenniser l'utilisation de la biodiversité et le développement économique.
- Le soutien au secteur privé et aux Parties en vue de réduire efficacement les émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à l'exécution d'activités menées par les secteurs public et privé relativement aux changements climatiques, y compris en facilitant le développement d'énergies renouvelables, l'essor du bâtiment écologique et l'écologisation du secteur des transports en Amérique du Nord.
- La diffusion d'une dizaine de nouveaux fonds de carte thématiques, dans le cadre de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord, qui représenteront les forêts, l'eau souterraine, les

- Le perfectionnement d'un système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre afin de caractériser et d'illustrer annuellement ces changements à l'aide de données satellitaires.
- La constitution d'une base de données uniformes et comparables sur les substances chimiques toxiques qui suscitent des préoccupations communes, notamment en établissant au Mexique le premier inventaire exhaustif des substances chimiques qui y sont transférées et rejetées par les établissements industriels.

En dernier lieu, dans une optique de progrès, le Conseil de la CCE dirigera l'établissement d'un nouveau plan stratégique pour 2010 à 2015 qui orientera les activités concertées visant à protéger et à améliorer l'environnement en Amérique du Nord au cours de ces cinq années.

2. Budget pour 2009

Le budget de la CCE pour 2009 se fonde sur les contributions de 9 millions de dollars américains que lui versent les Parties à l'ANACDE. Ce montant est complété par un apport en temps et en compétences de la part du personnel de chacune des Parties, ainsi que par d'autres contributions en nature de la part de ces dernières et des partenaires de la CCE.

BUDGET DE LA CCE POUR 2009

DESCRIPTION	Budget pour 2009 (en milliers de dollars canadiens)	Pourcentage du total
<u>RECETTES</u>		
Contributions des Parties (9 000 000 \$ US au taux de change de 1,04 \$ CAN; parité du taux de change en 2008.)	9 360,0	
Intérêts	100,0	
Excédent	2 996,1	
RECETTES TOTALES	12 456,1	
<u>DÉPENSES</u>		
Programme de travail concerté		
Projets	6 616,9	
Bureau de liaison du Mexique	345,4	
Centre d'information	36,0	
Gestion de l'information environnementale de la CCE	40,0	
Planification, surveillance, évaluation et établissement de rapports	<u>90,0</u>	
	7 128,3	57,23 %
Rapport du Secrétariat (article 13)	200,0	1,61 %
Communications sur les questions d'application (articles 14 et 15)	808,1	6,49 %
Soutien au Conseil	303,8	2,44 %
Soutien au CCPM	471,0	3,78 %
Communications	754,6	6,06 %
Administration et gestion		
Bureau du directeur exécutif	178,2	
Soutien administratif externe (assurances, vérification, et affaires fiscales, bancaires et juridiques)	256,0	
Réinstallation, orientation et recrutement	150,0	
Dépenses d'exploitation (télécommunications, loyer, matériel et fournitures de bureau)	1 093,0	
Salaires, administration et gestion	<u>963,1</u>	
	2 640,3	21,20 %
Réserve pour éventualités	150,0	1,20 %
DÉPENSES TOTALES	12 456,1	100,00 %

Projets du programme de travail concerté de la CCE pour 2009

(tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens)

Nom de projet		Budget de 2009
Information environnementale		345,0
1	Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord	180,0
2	Établissement d'un rapport sur les résultats et le rendement de la CCE de 2005 à 2010	165,0
Commerce et viabilité de l'environnement		1 366,0
3	Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA	215,0
4	Soutien à la viabilité de l'environnement et à la compétitivité commerciale en Amérique du Nord	125,0
5	Canalisation des forces du marché en faveur de la viabilité de l'environnement	
5A	Soutien à l'essor du bâtiment écologique	90,0
5B	Accroissement de la production et de l'utilisation d'énergie renouvelable	105,0
5C	Conservation de la biodiversité grâce au commerce	105,0
6A	Le commerce, le transport et l'environnement	100,0
6B	Écologisation de l'industrie de l'automobile en Amérique du Nord	90,0
7	Les échanges commerciaux de matériel électronique nord-américain usagé	102,0
8	Le commerce et l'application des lois de l'environnement	434,0
Polluants et santé		1 761,0
9	Gestion rationnelle des produits chimiques	500,0
10	Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord	405,0
11	Amélioration de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord	405,0
12	Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord	451,0
Conservation de la biodiversité		1 023,0
13	Conservation des espèces et des aires marines qui suscitent des préoccupations communes	383,0
14	Conservation du monarque et promotion de modes de subsistance durables	165,0
15	Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes	125,0
16	Rétablissement de la population de marsouins du golfe de Californie et promotion de modes de subsistance durables	125,0
17	Conservation des prairies d'Amérique du Nord, notamment en renforçant les capacités de conservation de la biodiversité dans les prairies du nord du Mexique	150,0
18	Renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages	75,0
TOTAL POUR LES PROJETS		4 495,0
SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX (PROGRAMME DE TRAVAIL)		2 121,9
TOTAL POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL CONCERTÉ		6 616,9

3. Programme de travail concerté

3.1 Cadre stratégique

Le présent Plan opérationnel indique de quelle manière la CCE atteindra ses buts et objectifs dans le cadre des projets et activités qu'elle réalisera en 2009. Ce plan est mis à jour annuellement, alors que la planification des projets est pluriannuelle et cadre avec le Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010 (voir l'annexe C).

Le Conseil de la CCE a énoncé trois priorités pour le programme de travail concerté de la CCE dans sa Déclaration de Puebla en 2004 (voir l'annexe B) :

- L'information nécessaire à la prise de décisions.
- Le renforcement des capacités.
- Les liens entre l'environnement et le commerce.

Afin d'appliquer ces priorités, le Conseil a adopté le Plan stratégique susmentionné, lequel établit des buts et objectifs quinquennaux ainsi que plusieurs activités pluriannuelles pour les atteindre.

Les buts quinquennaux qui cadrent avec ces priorités sont les suivants :

- Soutenir la prise de décisions plus éclairées en fournissant de l'information sur les plus importants défis à relever et les possibilités à exploiter en matière d'environnement en Amérique du Nord.
- Renforcer la capacité des trois pays à gérer les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes.
- Promouvoir des politiques et des mesures qui sont autant favorables à l'environnement qu'au commerce et à l'économie.

Le Plan stratégique et ses activités sont mis en œuvre grâce au programme de travail annuel concerté qui est exposé dans le présent document.

Ce plan indique : « *Nous avons l'intention de travailler à atteindre ces priorités interdépendantes en adoptant une démarche globale. Le renforcement des capacités est une caractéristique qui fait déjà partie intégrante des projets destinés à donner suite aux trois priorités; les projets relatifs à l'information contribueront également à la réalisation des objectifs établis dans le domaine des liens entre l'environnement et le commerce. Nous avons l'intention de concevoir et de gérer les divers projets qui donnent suite aux priorités de manière à renforcer les relations réciproques entre celles-ci.* »

En conséquence, chaque projet qu'énonce le présent Plan opérationnel pour 2009 donne suite à une ou à plusieurs des priorités énoncées dans la Déclaration de Puebla. L'adoption des projets annuels par les Parties est guidée par des critères qui servent à s'assurer que ces projets permettent d'appliquer lesdites priorités en donnant des résultats tangibles et en ayant une portée nord-américaine, dans la mesure du possible. Les projets exposés dans ce plan constituent, dans plusieurs cas, l'aboutissement de plusieurs années d'efforts orientés par le plan stratégique quinquennal en vigueur. Les réalisations obtenues en vertu de ce plan donneront lieu à un examen exhaustif et à un rapport qui sera publié en 2009 dans le cadre des travaux de la CCE visant à dresser le prochain plan quinquennal.

Le Conseil, à titre d'organe directeur de la CCE, approuve le programme de travail concerté et en surveille la mise en œuvre. Quant au Secrétariat, il fournit au Conseil, ainsi qu'aux comités et aux groupes que celui-ci constitue, le soutien technique, administratif et opérationnel nécessaire à l'exécution du programme de travail concerté. Le Conseil et le Secrétariat demandent régulièrement avis au Comité consultatif public mixte (CCPM) et aux intervenants durant toute la mise en œuvre des projets. En outre,

la CCE multiplie ses efforts afin d'établir des partenariats avec le secteur privé et des organismes du secteur public dans la perspective de les faire participer à ses activités, de solliciter des ressources de leur part et d'optimiser les résultats qu'elle escompte obtenir.

3.2 Priorités du programme

Les priorités à long terme des projets du programme de la CCE pour 2009 et leurs activités connexes sont exposées sommairement dans les pages qui suivent. En revanche, l'annexe A décrit en détail ces projets et indique les volets de leur mise en œuvre et les budgets correspondants.

3.2.1 Information nécessaire à la prise de décisions

Afin de résoudre les problèmes environnementaux qui ont une portée nord-américaine, les décideurs des trois pays doivent disposer, à tous les échelons, de la meilleure information qui soit pour pouvoir fixer des objectifs, appliquer des solutions et surveiller la justesse de leurs choix.

À cette fin, la CCE s'efforce d'accroître la comparabilité, la fiabilité et la compatibilité des renseignements recueillis aux échelons national et infrarégional, et elle a commencé à mettre au point et à relier des bases de données et des réseaux d'information multinationaux dans des domaines tels que les rejets de polluants, l'intégrité écologique et les liens entre l'environnement et le commerce. Ces travaux se poursuivront en 2009 et comprendront l'élaboration de normes et de méthodes communes pour assurer l'intégration des diverses activités d'information et des mécanismes de reddition de comptes qui sont appliqués en Amérique du Nord. Dans tous les domaines, la CCE veille également à ce que ses données scientifiques et ses documents d'information soient d'une grande qualité.

Dans le cadre de cette priorité, la CCE a pour but de contribuer à la prise de meilleures décisions en diffusant de l'information sur les principaux défis que l'Amérique du Nord doit relever dans le domaine de l'environnement, mais aussi sur les principales possibilités qui lui sont offertes dans ce domaine. De 2005 à 2010, ses objectifs comptent les suivants :

- Renforcer les capacités des décideurs nord-américains à saisir les problèmes environnementaux continentaux qui suscitent des préoccupations communes.
- Établir un cadre structurel d'informations et de connaissances sur l'environnement en Amérique du Nord.
- Recueillir l'information requise pour décrire l'état de l'environnement nord-américain ainsi que pour cerner les nouvelles tendances et nouveaux enjeux.
- Assurer une plus vaste diffusion de l'information environnementale afin de faciliter la prise de mesures aux échelons local, national et régional.

Réalisations prévues en 2009 afin d'atteindre ces objectifs :

- L'élaboration d'une stratégie pour gérer la qualité de l'air en Amérique du Nord et la compilation de données continentales sur cette qualité ainsi que sur nature des émissions atmosphériques afin d'éclairer les décisions connexes.
- La diffusion d'une dizaine de nouveaux fonds de cartes thématiques dans la page du site Web de la CCE consacrée à l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord qui représenteront la couverture terrestre, les forêts, l'eau souterraine, les espèces envahissantes, les émissions de gaz à effet de serre et les centrales électriques.

- Le perfectionnement d'un système nord-américain de surveillance de la couche terrestre afin de caractériser et d'illustrer annuellement ces changements à l'aide de données satellitaires.
- La compilation et la diffusion de données intégrées sur les rejets et les transferts de substances chimiques polluantes en Amérique du Nord.
- La mise à jour de la base de données sur les types d'émissions atmosphériques que rejettent les centrales électriques en Amérique du Nord, y compris sur les polluants atmosphériques courants et les émissions de gaz à effet de serre.
- La constitution d'une base de données uniforme et comparable sur les substances chimiques toxiques qui suscitent des préoccupations communes en Amérique du Nord.
- La promotion de processus régionaux de surveillance et d'évaluation uniformes et attestés afin de déterminer les incidences des substances chimiques sur l'environnement et la santé humaine.
- Le choix d'un réseau d'autres aires de conservation prioritaires dans des régions marines de l'Arctique, de l'Atlantique ou du golfe du Mexique qui revêtent une importance sur le plan écologique.
- La formulation de recommandations à l'égard de politiques visant à appuyer la gestion écologique du matériel électronique grand public et des déchets électroniques dans toute l'Amérique du Nord.
- Le soutien aux travaux de la Commission de l'ALÉNA au sujet des pressions de plus en plus grandes que subit la compétitivité commerciale en Amérique du Nord, et ce, en établissant un rapport sur l'importance que revêt la viabilité de l'environnement par rapport à cette compétitivité.

3.2.2 Renforcement des capacités

La CCE a pour but de renforcer les capacités des trois pays à gérer les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes. De 2005 à 2010, tout en accordant une attention particulière au Mexique, elle visera les objectifs suivants dans un cadre de coopération :

- Renforcer, le cas échéant, les capacités d'améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages.
- Améliorer la performance environnementale du secteur privé en préconisant des méthodes modèles d'observation des lois de l'environnement.
- Renforcer les capacités de conservation des espèces et des habitats qui suscitent des préoccupations communes, notamment en perfectionnant les connaissances dans les domaines de la planification, de la surveillance et de la gestion avec la participation de tous les intervenants compétents.
- Renforcer les capacités des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques préoccupantes.

Réalisations prévues en 2009 afin d'atteindre ces objectifs :

- L'achèvement du projet de trois ans grâce auquel la CCE a soutenu l'instauration au Mexique d'un programme de formation permanente à l'intention du personnel chargé de l'application des lois sur les espèces sauvages.
- L'achèvement des volets de l'inventaire national d'émissions atmosphériques du Mexique relatifs aux sources mobiles et fixes, et le renforcement des capacités dont dispose ce pays afin de

- Le renforcement des capacités du Mexique afin qu'il participe à la surveillance et à l'évaluation des substances qui ont des effets néfastes sur la santé humaine, y compris la validation en laboratoire et un financement international à long terme.
- L'établissement d'un inventaire des substances chimiques au Mexique compatible avec ceux du Canada et des États-Unis.
- La formation de fonctionnaires des douanes et de l'environnement afin qu'ils appliquent pleinement, à compter du 1^{er} janvier 2010, l'interdiction mondiale d'utiliser et de produire des chlorofluorocarbures (CFC).
- L'amélioration de la coordination des activités des fonctionnaires des douanes et de l'application des lois visant à lutter contre les importations illicites et la contrebande d'espèces sauvages protégées.
- La formation des pêcheurs locaux dans des emplacements essentiels à la nidification des tortues luths pour qu'ils utilisent des engins de pêche écologiques et sachent dégager les tortues qu'ils attrapent accidentellement, ainsi que le soutien, dans la collectivité d'Alto Golfo de California, au rétablissement de la population de marsouins du golfe de Californie grâce à l'utilisation d'engins de pêche qui assurent la viabilité de cette espèce.

3.2.3 Les liens entre l'environnement et le commerce

L'une des principales raisons d'être de la CCE consiste à mieux connaître les liens qui unissent l'environnement et le commerce. Alors que l'intégration de l'économie nord-américaine se poursuit, il est encore nécessaire de prévoir et de résoudre les problèmes environnementaux qui résultent de l'accroissement des échanges commerciaux, mais en dissociant notamment la croissance économique des dommages que subit l'environnement.

La CCE a pour but de favoriser les politiques et les mesures qui sont autant avantageuses à l'environnement qu'au commerce et à l'économie. De 2005 à 2010, elle visera les objectifs suivants :

- Accroître le commerce des produits et services écologiques en Amérique du Nord dans l'optique d'améliorer la protection de l'environnement, de promouvoir l'utilisation durable de la biodiversité, d'éliminer les obstacles au commerce et de recourir à des approches axées sur les forces du marché.
- Accroître l'habileté des trois pays à cerner et à résoudre les problèmes environnementaux liés au commerce de manière à ce que l'environnement et le commerce en tirent les mêmes avantages, et améliorer la collaboration entre les trois pays dans ce domaine.
- Assurer une plus vaste connaissance des liens entre l'environnement et le commerce et favoriser ainsi la cohérence des politiques nationales et régionales en Amérique du Nord.
- Améliorer la coordination aux échelons régional et national, notamment en ce qui a trait aux activités de la CCE et de la Commission de l'ALÉNA, grâce à une collaboration permanente des fonctionnaires de l'environnement et du commerce.

Réalisations prévues en 2009 afin d'atteindre ces objectifs :

- Le soutien à la réalisation des travaux de la Commission de l'ALÉNA visant à intervenir en raison des pressions que suscite la compétitivité commerciale, et ce, en établissant un rapport sur les liens entre la viabilité de l'environnement et la compétitivité régionale.
- La promotion de politiques et de mesures visant à améliorer la capacité de production d'énergie renouvelable en Amérique du Nord et de faciliter l'accès aux moyens de transport de cette énergie.
- Le soutien à l'essor du bâtiment écologique en étudiant la possibilité que les propriétaires et les promoteurs de bâtiment aient accès à de nouvelles sources d'investissement, dont des instruments financiers relatifs au marché du carbone, et en éliminant les obstacles au commerce.
- L'achèvement d'une analyse des principales entreprises écologiques d'Amérique du Nord dont les activités favorisent particulièrement la conservation de la biodiversité, et l'amélioration des ressources en ligne afin de soutenir les entrepreneurs écologistes.
- Le soutien aux associations dans les couloirs commerciaux nord-américains en vue d'écologiser le transport et d'atteindre les buts environnementaux à l'échelle régionale.

3.3 Projets

Dans le but de donner suite aux trois priorités que la Déclaration de Puebla impose à la CCE, les Parties ont adopté les buts et objectifs quinquennaux susmentionnés. La CCE a également mis sur pied un ensemble d'activités pluriannuelles en vue d'atteindre ces buts et objectifs, et compte tenu de son expérience et de ses réalisations, ces activités donneront lieu à un effort concerté afin d'obtenir des résultats concrets. Bien que les projets du programme concerté de la CCE puissent changer d'année en année, les objectifs sont les mêmes durant toute la durée du Plan stratégique pour 2005 à 2010.

Le graphique qui suit indique de quelle manière chaque activité donne suite aux objectifs quinquennaux qu'énonce ce plan stratégique.

En 2009, la CCE atteindra ses buts et objectifs grâce aux projets exposés dans les sections suivantes. On doit noter que l'annexe A offre une description complète de chaque projet prévu en 2008 et des activités qui s'y rapportent.

3.3.1 Information environnementale

La fourniture d'une information environnementale de qualité représente un volet fondamental du mandat de la CCE. La production de documents d'information, l'échange de données et d'analyses importantes, et les efforts déployés pour améliorer la fiabilité, la comparabilité et la compatibilité des renseignements recueillis aux échelons national et infrarégional constituent des caractéristiques communes aux projets de la CCE. En 2009, elle s'emploiera à améliorer les documents et les services d'information qui sont au cœur de ses activités.

1. Représentation cartographique des questions environnementales en Amérique du Nord

Ce projet a pour objectif d'offrir une représentation visuelle de l'information environnementale sur l'Amérique du Nord grâce au perfectionnement constant d'un atlas numérique, l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord. Le projet permettra également de mieux connaître les questions environnementales à l'échelle nord-américaine; il sera très utile à d'autres projets de la CCE, offrira un cadre de données environnementales géoréférencées, et suscitera la formation de réseaux entre les services de cartographie associés au projet grâce à leur collaboration à l'établissement de couches cartographiques harmonisées auxquelles ils portent le même intérêt.

Le perfectionnement de l'Atlas numérique se poursuivra en 2009 et il donnera lieu aux activités suivantes :

- L'établissement de nouveaux fonds de carte sur des thèmes environnementaux qui sont sans coupure et harmonisés et font l'objet d'un consensus. Ces thèmes comprennent la couverture terrestre, les forêts, l'eau souterraine, les espèces exotiques envahissantes, les émissions de gaz à effet de serre et les centrales électriques. Il est également prévu d'améliorer l'utilité des documents d'information de la CCE, par exemple, en mettant au point des outils cartographiques interactifs au moyen des programmes Google Earth et Google Maps, y compris ceux des projets relatifs à la qualité de l'air et au registre de rejets et de transferts de polluants.
- Le soutien à la mise au point d'un système de surveillance des changements dans la couverture terrestre de l'Amérique du Nord au moyen de données de télédétection, ainsi que d'un système harmonisé de classification de cette couverture afin de produire annuellement des cartes avec une résolution cellulaire de 250 mètres.
- Le renforcement des capacités de la CCE en vue d'utiliser des fonds documentaires et d'en tirer pleinement avantage, en privilégiant particulièrement les données intégrées, géoréférencées ou recueillies à l'aide de systèmes d'information géographique (SIG). En 2009, par exemple, dans le cadre du projet relatif aux énergies renouvelables, il est prévu de cartographier les emplacements où le développement de l'énergie éolienne pourrait avoir des incidences sur les oiseaux et les chauves-souris.
- La compatibilisation, avec le cadre de l'Atlas, des ensembles de données que détient la CCE.
- La poursuite du renforcement de la collaboration entre les responsables de l'Atlas et les organismes environnementaux des trois pays qui y sont associés.

2. Établissement d'un rapport sur les résultats et le rendement de la CCE de 2005 à 2010

L'année 2009 représente la dernière année des activités de projet donnant suite aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique pour 2005 à 2010. Ce projet consistera à établir un rapport exhaustif sur les résultats et les réalisations obtenus par la CCE en appliquant ce plan, y compris un compte rendu général des résultats préliminaires qui sera soumis à l'examen du Conseil au cours de sa session ordinaire annuelle de 2009. Ce rapport et cette évaluation fourniront au Conseil, au CCPM et au Secrétariat un fondement analytique afin de pouvoir énoncer les buts, les objectifs et les mesures de rendement à indiquer dans le prochain plan stratégique pour 2010 à 2015.

3.3.2 Commerce et viabilité de l'environnement

En instituant la CCE, le Canada, le Mexique et les États-Unis, à titre de signataires de l'ALÉNA, ont reconnu le nombre de plus en plus grand de liens économiques et sociaux qui les unissent, et ont convenu de promouvoir le développement durable en recourant à la coopération et à des politiques environnementales et économiques qui se renforcent mutuellement. De 2005 à 2010, la CCE s'est donné pour but de promouvoir des politiques et activités qui sont autant avantageuses à l'environnement qu'au commerce et à l'économie.

3. Évaluation des effets environnementaux de l'ALÉNA

L'évaluation permanente des effets de l'ALÉNA sur l'environnement constitue une pierre angulaire des travaux de la CCE. Ce projet a pour but d'examiner ces effets et d'approfondir la connaissance des liens entre l'environnement et le commerce, et de favoriser ainsi la cohérence des politiques nationales et régionales en Amérique du Nord. Il vise aussi à soutenir la collaboration et l'échange d'informations permanents entre les fonctionnaires de l'environnement et du commerce des trois pays en vue d'améliorer la coordination aux échelons régional et national, notamment celle des activités de la CCE et de la Commission de l'ALÉNA.

En 2009, le projet visera également à constituer un groupe d'experts indépendant dont le mandat consistera à tabler sur les recherches et la documentation de la CCE concernant les effets environnementaux de la libéralisation du commerce, et à entamer l'établissement d'un rapport d'évaluation exhaustif de ces effets quinze ans après l'entrée en vigueur de l'ALÉNA.

4. Soutien à la viabilité de l'environnement et à la compétitivité commerciale en Amérique du Nord

Ce projet vise à acquérir davantage de connaissances et de perspectives politiques sur les relations entre la viabilité de l'environnement et la compétitivité commerciale en Amérique du Nord, et ce, dans le but de cerner des moyens de promouvoir des politiques et des mesures qui amélioreront les performances environnementale et économique.

En se fondant sur l'examen permanent de ces travaux, en 2009, il est prévu d'établir un rapport intégré sur la viabilité de l'environnement et la compétitivité commerciale en Amérique du Nord. Ce rapport aidera les Parties à prendre des mesures qui pourraient faire progresser leur programme visant la viabilité de l'environnement tout en demeurant compétitives dans une économie mondiale qui évolue rapidement.

5. Canalisation des forces du marché en faveur de la viabilité de l'environnement

Ce projet vise à promouvoir des politiques et des mesures qui généraliseront le recours aux forces du marché afin de mieux s'attaquer aux principales questions environnementales en Amérique du Nord, en favorisant notamment les énergies renouvelables, le bâtiment écologique et la biodiversité. Il aidera notamment les promoteurs et les organismes de conservation à atteindre cet objectif mondial en cernant les obstacles, commerciaux et d'autre nature, aux débouchés des marchés en facilitant l'accès à de nouvelles sources de financement et en évaluant les conditions requises pour étendre les nouveaux marchés. Les activités du projet comprennent les suivantes :

- Encourager l'essor du bâtiment écologique en étudiant de quelle manière les propriétaires et les promoteurs immobiliers peuvent accéder à de nouvelles sources d'investissement, notamment en recourant aux instruments financiers relatifs au marché du carbone.
- Promouvoir des politiques et des mesures qui permettront de développer le potentiel en énergie renouvelable sur le continent et faciliter l'accès au transport d'électricité.
- Réaliser une analyse des entreprises écologiques de premier plan en Amérique du Nord en examinant la pertinence de leurs activités en faveur de la conservation de la biodiversité, et améliorer les ressources en ligne afin de soutenir les entrepreneurs écologistes.

6. Le commerce, le transport et l'environnement

Ce projet comporte deux volets. Le premier consiste à soutenir l'amélioration de la performance environnementale dans les couloirs d'échanges commerciaux en Amérique du Nord en favorisant la conformité du secteur des transports aux règlements environnementaux touchant le commerce. Le deuxième vise à soutenir le secteur de l'automobile en favorisant des politiques et des mesures qui sont aussi avantageuses pour l'environnement que pour le commerce et l'économie dans le cadre d'un partenariat nord-américain en faveur de l'environnement. Les activités de ce projet comprennent les suivantes :

- Collaborer avec les associations dans les couloirs d'échanges commerciaux et de transport en vue d'améliorer la planification et la performance environnementales dans ces couloirs, y compris en menant des consultations auprès des principaux intervenants.
- Établir un guide d'écologisation des chaînes d'approvisionnement de l'industrie de l'automobile en Amérique du Nord qu'auront examiné et adopté les principaux intervenants de cette industrie.
- Achever l'établissement d'un partenariat continental afin d'écologiser les chaînes d'approvisionnement dans l'ensemble du secteur de l'automobile, tout en soutenant une consommation, une production et un commerce plus durable en Amérique du Nord.

7. Les échanges commerciaux de matériel électronique nord-américain usagé

Les déchets électroniques constituant la catégorie de déchets dont la quantité grossit le plus rapidement dans le monde, il faut donc veiller à la gestion écologique du matériel électronique à la fin de son cycle de vie; or, cette gestion est rendue difficile en raison du mouvement transfrontalier du matériel usagé, notamment des pays développés vers les pays en développement. Le manque d'information sur les échanges commerciaux du matériel électronique constitue également une entrave à l'efficacité de sa gestion. Ce matériel compte divers produits qui sont transportés par des voies commerciales complexes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Le matériel électronique usagé compte des produits et des composants destinés à être recyclés, réutilisés ou remis à neuf. Aucun organisme n'a encore

systématiquement ou suffisamment recueilli de données sur les échanges commerciaux de produits électroniques usagés, et ces échanges ne sont pas attestés par des données considérées généralement fiables.

De meilleurs renseignements sur les importations et les exportations de produits électroniques usagés pourraient éclairer l'élaboration de politiques dans les trois pays et permettre de cerner les principaux problèmes auxquels se bute la gestion de ces produits. Ce projet a pour but de caractériser et/ou de quantifier les échanges commerciaux de tels produits en Amérique du Nord, ainsi qu'entre l'Amérique du Nord et le reste du monde. Compte tenu de la complexité des problèmes que posent ces produits et du manque d'information à leur sujet, et qu'il sera par ailleurs peut-être difficile de caractériser et/ou de quantifier ces échanges, la première étape du projet consistera à mener une étude à portée limitée sur les produits électroniques usagés afin de relever les éléments qui entravent ou facilitent une caractérisation de leurs échanges commerciaux en Amérique du Nord.

8. Le commerce et l'application des lois de l'environnement

Ce projet comporte les objectifs suivants :

- Accélérer les mouvements transfrontaliers licites de matières, notamment en soutenant les efforts concertés des Parties visant à appliquer le plan de la Frontière intelligente et d'autres mesures connexes destinées à accélérer ces mouvements.
- Tenir deux ateliers sur la conformité aux lois de l'environnement qui réunira des représentants du secteur privé et des organismes de réglementation de l'environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis en vue de combler les besoins en information pour renforcer efficacement cette conformité.
- Renforcer les capacités d'application des lois de telle sorte que les personnes ou les entités qui expédient ou tentent d'expédier illicitement des déchets et matières dangereux, des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SACO), des espèces protégées, des espèces sauvages et toute autre marchandise qui peut constituer une menace à la santé humaine ou à l'environnement sur les territoires des Parties.
- Faire obstacle, à l'avance et aux frontières, aux expéditions illicites de matières et de déchets dangereux, de substances appauvrissant la couche d'ozone et d'espèces sauvages protégées, ainsi que d'autres expéditions illicites de matières pouvant porter atteinte à la santé humaine ou à l'environnement sur le territoire des Parties.
- Renforcer les capacités d'application des lois de telle sorte que les personnes ou les entités qui expédient illicitement ces matières, ou tentent de le faire, fassent l'objet de sanctions adéquates, et favoriser la gestion rationnelle des déchets dangereux.

Le projet permettra de contribuer à éliminer du commerce les matières dangereuses pour la santé humaine et l'environnement et à assurer leur gestion adéquate. Il servira également à uniformiser les règles du jeu pour les entreprises des trois pays en faisant en sorte que les auteurs d'infractions aux lois de l'environnement en général soient poursuivis avec succès. De plus, il rendra possible l'échange électronique de données sur les demandes d'exportation et les autorisations d'importation, ce qui améliorera l'application des lois.

3.3.3 Les polluants et la santé

On connaît de plus en plus les incidences que l'activité économique peut avoir sur la santé humaine et la salubrité des écosystèmes, tout comme il est plus évident que jamais que la

coopération régionale s'impose pour résoudre les questions qui préoccupent au même titre le Canada, le Mexique et les États-Unis. La CCE joue un rôle essentiel dans le cadre de cette coopération, et plusieurs des projets qu'elle entreprendra en 2009 soutiendront des efforts concertés déployés à l'échelle nord-américaine en vue d'améliorer la qualité de l'air et la gestion des substances chimiques, et ce, dans le but de prévenir ou de diminuer les effets néfastes de la pollution sur la santé humaine et la salubrité des écosystèmes.

9. Gestion rationnelle des produits chimiques

Ce projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) fournit un cadre de coopération à l'échelle régionale pour gérer de façon rationnelle, pendant toute la durée de leur cycle de vie, la gamme complète des substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes, notamment en prenant des mesures de prévention, de réduction des sources de polluants et de lutte à l'égard de la pollution. En 2009, il est prévu de poursuivre la mise en oeuvre des plans d'action régionaux nord-américains relatifs au mercure et au lindane, et de mettre sur pied des activités de réduction des risques relativement aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène, et ce, concurremment à l'élaboration et à l'application de nouvelles stratégies visant à renforcer la coopération du Canada, du Mexique et des États-Unis en matière de gestion des substances chimiques. Il est également prévu de poursuivre les travaux prioritaires que réclame l'établissement d'un inventaire national de ces substances au Mexique.

10. Surveillance et évaluation de la pollution en Amérique du Nord

Le principal objectif de ce projet consiste à aider les Parties à accroître la comparabilité, la fiabilité, la pertinence et la disponibilité des données et de l'information sur les substances toxiques qui sont présentes dans l'environnement en Amérique du Nord. Il vise plus précisément à améliorer la production et la gestion de l'information requise pour déceler et évaluer les tendances et les problèmes liés aux polluants et aux facteurs de stress qui nuisent à l'environnement et à la santé humaine.

Ce projet aidera également les Parties à atteindre les objectifs qu'elles se sont collectivement fixés en matière de GRPC. Le projet vise aussi à favoriser la coopération et l'action collective à des fins de planification et de diffusion de l'information recueillie dans le cadre d'enquêtes et d'activités de surveillance, de modélisation et de recherche pour déterminer la nature, les tendances et les effets des substances toxiques et persistantes.

Il est également axé sur la collecte de données rigoureusement scientifiques à l'intention des décideurs, ainsi que sur le renforcement des capacités dans le cadre d'activités régionales et internationales concertées visant à mesurer et à surveiller les substances toxiques sur l'ensemble du continent et à en évaluer les effets. Il est notamment prévu de continuer à favoriser l'assurance et le contrôle de la qualité des analyses chimiques et des données qui en découlent.

Les principales activités comprennent : la poursuite de la mise en place d'un réseau trinational de surveillance, la promotion d'une infrastructure à long terme de surveillance de l'environnement et de biosurveillance humaine au Mexique; la présentation d'une demande de financement à une institution internationale afin de soutenir ces travaux à long terme.

Il est également question d'entreprendre plusieurs activités trilatérales de surveillance, notamment à l'égard du mercure, du lindane, des dioxines et furanes dans différents secteurs, et, subséquemment, des polybromodiphényléthers (PBDE), chez les humains et dans l'environnement. Les données découlant de ces activités aideront les décideurs qui ont besoin

d'information à favoriser certaines orientations des politiques, mais elles serviront aussi à établir des cartes sur les substances toxiques persistantes.

Ce projet soutient également les objectifs généraux du projet de GRPC consistant à poser des fondements compatibles en matière d'information sur lesquels les Parties pourront s'appuyer pour prendre des décisions éclairées.

11. Amélioration de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord

Le principal objectif de ce projet consiste à dresser un tableau plus complet de la qualité de l'air et des émissions atmosphériques sur tout le continent afin d'éclairer la prise de décisions dans le cadre de la gestion de cette qualité. À cette fin, le projet visera : à déterminer les besoins des Parties en ce qui concerne la qualité de l'information et le renforcement des capacités; à contribuer à entretenir les capacités d'élaboration de programmes et de collecte de données comparables au sujet de la qualité de l'air à l'échelle continentale; à élaborer des documents d'information faisant état des nouvelles tendances et des nouveaux enjeux; à éclairer les décisions liées aux intérêts communs des Parties dans le domaine de l'environnement.

En 2009, il est notamment prévu d'achever l'élaboration de la stratégie de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord pour 2010 à 2015, fondée sur la vision que le Conseil a cautionnée en 2007 et sur les recommandations de l'étude exhaustive des inventaires et des activités de surveillance de l'air ambiant réalisée en 2008.

L'un des résultats immédiats de ces travaux sera l'établissement d'un plan d'amélioration de la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord établissant les objectifs, les activités, l'infrastructure et les ressources connexes nécessaires pour rendre comparables les inventaires d'émissions dans les trois pays ainsi que les systèmes de surveillance de la qualité de l'air ambiant. Le projet permettra également de terminer la mise à jour de l'inventaire national d'émissions au Mexique en harmonisant pleinement ses outils et méthodes avec ceux du Canada et des États-Unis. Il servira également à mettre à jour la base de données de la CCE sur les émissions des centrales électriques en permettant d'exercer un suivi des changements dans les taux d'émissions, d'évaluer la comparabilité des estimations d'émissions polluantes, et de fournir des données fondamentales pour les activités des Parties à caractère binational et trinational concernant la gestion de la qualité de l'air.

12. Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord

Les objectifs de ce projet consistent à recueillir et à diffuser des informations sur la quantité, les sources et la gestion des polluants toxiques qui proviennent des activités industrielles en Amérique du Nord, et à favoriser l'utilisation de ces informations pour mettre sur pied des activités propices à la réduction des rejets et transferts de polluants industriels qui suscitent des préoccupations à l'échelle du continent.

Outre la publication du rapport *À l'heure des comptes* et l'élargissement de l'accès aux données du site de la CCE *À l'heure des comptes en ligne* ainsi qu'aux pertinentes analyses qu'il offre, la CCE poursuivra ses travaux avec les fonctionnaires du Canada, du Mexique et des États-Unis en vue d'améliorer la collecte, la comparabilité et la fiabilité des données recueillies dans le cadre des programmes de registre de rejets et de transferts de polluants (RRTP) d'Amérique du Nord. L'année 2009 donnera lieu à la troisième analyse annuelle des données des trois pays sur ces rejets et transferts. Ce projet consistera également à poursuivre l'étude de moyens novateurs permettant d'améliorer le processus de collecte et d'archivage des données des RRTP ainsi que

leur accès afin de les rendre plus utiles pour des projets ou des applications (p. ex., *À l'heure des comptes en ligne*, les fonctions cartographiques de l'Atlas et d'autres éléments de reddition de comptes cadrant avec des projets de la CCE).

3.3.4 Conservation de la biodiversité

La CCE s'emploie depuis longtemps à renforcer la collaboration entre le Canada, le Mexique et les États-Unis en vue d'améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en Amérique du Nord. En 2009, les projets décrits ci-après appuieront les efforts permanents que déploient ces trois pays ainsi qu'un certain nombre de partenaires afin de protéger quelques-unes des plus importantes espèces du continent et leurs habitats.

13. Conservation des espèces et des aires marines qui suscitent des préoccupations communes

Le projet a aidé les Parties à renforcer leurs capacités et leurs connaissances en vue de conserver des espèces et des habitats prioritaires dans une région ayant une très grande importance écologique en Amérique du Nord.

L'année 2009 constitue l'apogée du projet pilote relatif à la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring (la « région Baja-Béring »). Compte tenu du fructueux fonctionnement du Réseau nord-américain d'aires marines protégées (RNAAMP), la CCE sera en mesure d'étendre l'approche stratégique de ce réseau à d'autres écosystèmes océaniques communs (p. ex., dans l'Atlantique, l'Arctique ou le golfe du Mexique).

14. Conservation du monarque et promotion de modes de subsistance durables

Ce projet consistera à soutenir la mise en œuvre du Plan nord-américain de conservation du monarque (PNACM) tel qu'il a été soumis à l'approbation du Conseil en 2008.

Ce plan vise à préserver la santé des populations et l'intégrité des habitats de ce papillon tout au long de son parcours migratoire en Amérique du Nord. À cette fin, il bénéficie du soutien d'un réseau trilatéral d'aires de protection du monarque, de la réalisation d'activités de surveillance le long du parcours migratoire au Canada, au Mexique et aux États-Unis, et, dans la mesure du possible, d'une canalisation des forces du marché afin de favoriser la conservation des habitats d'hivernage et du parcours en améliorant les modes de subsistance au sein des collectivités locales participantes à la protection de ce papillon.

Les activités que dirigera la CCE en 2009 comprennent les suivantes :

- L'établissement d'un plan d'action en vue de cerner et de favoriser des approches axées sur les forces du marché pour soutenir les efforts de conservation et l'amélioration des modes de subsistance au niveau local.
- Le soutien, en partenariat avec des collectivités et des organismes locaux, à des activités commerciales déterminées dans la région où se trouvent les emplacements d'hivernage au Mexique ainsi qu'à des efforts de conservation des habitats, et l'amélioration des modes de subsistance au niveau local.
- La poursuite du soutien aux activités trinationales de surveillance afin de constituer une base de connaissances sur les habitats du monarque, le dénombrement de sa population et sa répartition géographique afin d'éclairer les décisions. Ce soutien visera aussi des

activités locales de surveillance et l'élaboration de normes communes pour l'échange de données.

L'année 2009 marquera la fin des activités dirigées par la CCE dans le cadre de la mise en œuvre du PNACM que soutiennent des organismes de conservation, des collectivités et des autorités locales tout au long du parcours migratoire international du monarque.

15. Protection des aires de conservation prioritaires contre les espèces exotiques envahissantes

Ce projet consiste à protéger les aires de conservation prioritaires d'Amérique du Nord des effets néfastes qu'ont les espèces exotiques envahissantes (EEE).

Il permettra de dresser un bilan des travaux en cours en vue d'évaluer les risques que présentent ces espèces, particulièrement de détecter rapidement et d'empêcher la pénétration des EEE associée aux échanges commerciaux et aux processus économiques en Amérique du Nord. En outre, le projet servira à déterminer le degré d'engagement des trois pays nord-américains à l'égard de cet enjeu.

En 2009, l'exécution des activités du projet coïncidera avec la fin de la participation de la CCE aux travaux visant les EEE dans le cadre de la stratégie relative à la biodiversité.

16. Rétablissement de la population de marsouins du golfe de Californie et promotion de modes de subsistance durables

Le marsouin du golfe de Californie (*Phocoena sinus*) est considéré comme l'espèce la plus menacée de disparition parmi tous les petits cétacés du monde, et la CCE l'a inscrit dans sa liste d'espèces qui suscitent des préoccupations communes en matière de conservation en Amérique du Nord. Ce projet a pour but de gérer la mise en œuvre du plan d'action nord-américain de conservation (PANAC) de cette espèce, lequel vise à éliminer les prises accessoires et à soutenir la stratégie de rétablissement qu'applique le Mexique.

Lancé en 2008, ce PANAC soutient l'important engagement qu'à pris le Mexique, en finances et en ressources, en vue d'atteindre les buts qu'il s'est fixés dans les domaines de la conservation et du développement socioéconomique afin de rétablir la population de ce marsouin. En 2009, la CCE continuera de soutenir l'application de la stratégie du Mexique, notamment en tablant sur les compétences canadiennes et américaines pour renforcer les capacités dans ce pays et y éliminer les prises accessoires. Il est également prévu d'examiner des approches économiques durables, dont l'utilisation d'engins de pêche de rechange et des méthodes de pêche écologiques qui ne menacent par la survie des marsouins du golfe de Californie.

17. Conservation des prairies d'Amérique du Nord, notamment en renforçant les capacités de conservation de la biodiversité dans les prairies du nord du Mexique

Ce projet se fonde sur les travaux que la CCE a déjà financés en vue d'établir l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord, laquelle est destinée à conserver les oiseaux du continent ainsi que la biodiversité qui y est associée et forme leurs habitats. Il donne également suite aux buts de la stratégie de conservation des prairies nord-américaines énoncée en 2003 en ayant plus particulièrement les objectifs suivants :

1. Favoriser l'établissement d'une alliance régionale pour la conservation des prairies du nord du Mexique.

2. Soutenir des programmes généraux de surveillance et d'inventaire des oiseaux dans les prairies.
3. Contribuer à assurer la protection et la gestion à long terme des étendues de prairies dans toute l'Amérique du Nord.

18. Renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages

Ce projet vise les objectifs suivants :

- Faire obstacle, à l'avance et aux frontières, aux expéditions illicites, et renforcer les capacités d'application des lois de telle sorte que les personnes ou les entités qui procèdent illicitement à ces expéditions, ou tentent de le faire, fassent l'objet de sanctions adéquates.
- Élaborer des documents de formation et des programmes d'échange dans des domaines tels que les inspections, les enquêtes et les techniques d'identification des espèces sauvages.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis, en plus de donner lieu au commerce de diverses espèces endémiques nord-américaines, servent également de voie de passage pour le commerce de produits tirés d'espèces sauvages en provenance d'autres régions et continents. Le Mexique représente particulièrement un très gros exportateur potentiel d'espèces sauvages et de ressources génétiques en raison de la richesse de sa biodiversité. L'accroissement du commerce entre les trois pays à la suite de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA les a amenés à collaborer plus étroitement afin de gérer le commerce licite d'espèces sauvages et de faire obstacle à celui qui est illicite. Dans les trois pays, le commerce des espèces sauvages est réglementé par des lois nationales ainsi que par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) que tous trois ont signée.

En 2009, le projet consistera à mettre un terme au soutien que la CCE apporte au Mexique en vue d'instituer un programme national de renforcement des capacités en matière d'application des lois sur les espèces sauvages, et à évaluer les activités de formation en cours.

4. Rapports du Secrétariat

Le plus récent rapport que le Secrétariat a établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, qui s'intitule *Le bâtiment écologique en Amérique du Nord : les débouchés et les défis*, a été publié en mars 2008 et il est consultable à l'adresse

<http://www.cec.org/pubs_docs/documents/index.cfm?varlan=français&ID=2242>.

En 2009, le Secrétariat entreprendra l'établissement d'un nouveau rapport.

5. Processus relatif aux communications sur les questions d'application

Le processus relatif aux communications sur les questions d'application permet de se pencher sur les questions environnementales qu'il est difficile de résoudre à l'échelon national, et de susciter une réaction de la population, des pouvoirs publics et d'autres intervenants. La réussite de ce processus réside dans le fait qu'il soit connu, accessible, transparent et fiable, et que l'on y ait recours de façon adéquate. Mais cela exige le traitement des communications en temps opportun ainsi que la réalisation d'activités de sensibilisation afin de mieux faire connaître ce processus aux membres de la population nord-américaine qui pourraient avoir besoin d'y recourir. Les dossiers factuels qui découlent éventuellement de ces communications doivent se fonder sur des renseignements attestés et provenant de diverses sources. La crédibilité des articles 14 et 15 de l'ANACDE est subordonnée à un examen objectif, rigoureux et cohérent des communications, conformément aux dispositions de cet accord et aux Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application.

En 2009, le budget de ce processus visera le traitement des communications, de leur réception jusqu'à la publication des dossiers factuels. Ce budget a été établi à partir d'une projection de la charge de travail à la fin de 2008 et d'une estimation du nombre de nouvelles communications en fonction de la moyenne historique; pour chaque étape du processus, les prévisions se fondent sur les coûts moyens. Le budget est également consacré à la promotion du processus auprès des personnes et des organismes qui n'y ont pas encore eu recours, aux efforts concertés visant à ce que le processus se déroule rapidement et donne lieu à une reddition de comptes, et à la participation officielle de la CCE aux activités qui ont trait aux communications.

On peut obtenir de plus amples renseignements au sujet du processus relatif aux communications sur les questions d'application à l'adresse

<<http://www.cec.org/citizen/index.cfm?varlan=francais>>.

6. Soutien interne

Le Secrétariat apporte son soutien au Conseil et coordonne ses activités afin de donner suite à ses directives et initiatives en temps opportun. Il apporte également un soutien logistique et administratif au CCPM.

6.1 Le Conseil

Le Conseil, qui est l'organe directeur de la CCE, se compose des ministres de l'Environnement (ou de hauts responsables de rang équivalent) de chacun des trois pays ou de leurs représentants suppléants. Il se réunit au moins une fois par année, lors d'une session ordinaire, pour prendre des décisions et formuler des recommandations sur des questions qui entrent dans le champ d'application de l'ANACDE, et coordonner les activités du Secrétariat de la CCE. La session ordinaire du Conseil comprend également une réunion publique au cours de laquelle les ministres peuvent échanger leur point de vue avec des citoyens nord-américains sur d'importantes questions environnementales.

Le Secrétariat est chargé de soumettre le plan opérationnel et le budget annuels de la CCE à l'approbation du Conseil, et de faire en sorte que ses directives et initiatives soient mises à exécution dans les meilleurs délais. Cette charge de travail implique des relations tout au long de l'année avec les représentants suppléants du Conseil de même que la prise de dispositions administratives et logistiques en vue de planifier la tenue des sessions ordinaires du Conseil. En 2009, le Conseil tiendra sa session ordinaire aux États-Unis.

6.2 Le Comité consultatif public mixte

Le CCPM a été créé à titre de mécanisme de coopération et ses fonctions consistent à formuler des avis au Conseil dans le cadre de ses délibérations et de conseiller le Secrétariat en ce qui a trait à la planification de ses activités. Il s'est donné pour but de promouvoir la coopération à l'échelle continentale afin de protéger les écosystèmes et de favoriser le développement économique durable, ainsi que de veiller à la transparence des activités de la CCE et à la participation active du public à ces activités.

Le CCPM est composé de cinq citoyens de chaque pays, soit quinze au total. En 2009, il tiendra trois réunions publiques, dont une première au Canada au début de l'année, une deuxième aux États-Unis dans le cadre de la session ordinaire annuelle du Conseil, et une troisième au Mexique vers la fin de l'année. Le CCPM poursuivra aussi ses efforts en vue d'assurer, avec le soutien du Secrétariat, la participation des peuples autochtones et d'autres intervenants aux activités de la CCE.

7. Communications

La sensibilisation accrue aux questions environnementales en Amérique du Nord et à leurs liens avec le commerce et l'économie constitue un élément fondamental de la mission de la CCE. En outre, la communication efficace des résultats des activités de la CCE fait partie intégrante de sa réussite. Plus précisément, l'aptitude de la CCE à soutenir la prise de décisions et à être considérée comme une source d'information crédible dépend, en partie, de la mesure dans laquelle ses méthodes de communication lui donnent de la visibilité dans toute l'Amérique du Nord et lui permettent d'obtenir l'appui de ses publics cibles.

En 2009, les activités dans le domaine des communications viseront à mieux faire connaître l'ensemble des travaux de la CCE et à transmettre à des publics plus spécialisés des informations relatives aux projets. Les activités menées à cette fin comprennent l'élaboration de documents d'information à caractère général et spécialisé, la gestion de la diffusion de ces documents en versions imprimée et électronique, la sensibilisation de publics cibles et les relations avec les médias.

Les descriptions de projet de la CCE illustrent le fait que celle-ci a l'obligation de faire connaître le but, l'état d'avancement et les résultats des projets aux intervenants et aux participants. Mais d'une façon plus générale, elle doit aussi dresser un tableau d'ensemble de ses travaux dépeignant de quelle manière et jusqu'à quel point elle atteint ses buts et objectifs généraux.

Pour ce qui est du Secrétariat, il applique une stratégie générale de communication qui cadre avec le plan opérationnel et les priorités de la Commission. Il met régulièrement à jour un calendrier de planification des communications et révisé tous les trimestres le plan de communication de chaque secteur de programme en compagnie des gestionnaires de projet.

La CCE a recours à différents moyens pour atteindre ses buts en matière de communication, dont les suivants :

- Elle présente elle-même ses travaux et réalisations au grand public et à des publics déterminés.
- Dans la mesure du possible, elle fait part au public des réalisations qu'elle obtient, notamment ses recherches, ensembles de données, publications et autres documents d'information, par le truchement de son site Web et d'autres moyens.
- Elle diffuse ses publications et documents d'information au grand public nord-américain dans les trois langues officielles en tenant compte des différents contextes culturels de l'Amérique du Nord.
- Elle donne au public la possibilité d'assister à ses réunions et de participer à ses travaux et activités.
- Elle met sur pied des activités particulières afin que les intervenants puissent prendre part à l'élaboration et à l'exécution du programme de travail.
- Elle collabore avec chacune des Parties dans le cadre des activités de communication qu'elles réalisent et des systèmes connexes dont elles disposent.

La stratégie de communication de la CCE comporte les objectifs suivants :

1. Faire savoir au public, aux intervenants et aux décideurs que la CCE représente un agent de premier plan dans le cadre de la protection de l'environnement nord-américain et du soutien au développement durable.

Un certain nombre d'activités et de réalisations sont retenues pour illustrer cet objectif, selon le degré de soutien qu'elles y apportent, et les domaines de travail doivent être importants, intéressants et innovants, ou encore particuliers. Cela permet de constituer un ensemble d'exemples équilibré en vue de montrer de quelle manière la CCE offre un avantage unique, celui de soutenir la protection de l'environnement nord-américain et d'aider les Parties à transcender leurs frontières pour trouver des solutions concertées aux préoccupations qu'elles partagent à l'égard de l'environnement. Les domaines d'intervention sont visés par un plan de communication succinct qui recourt à un éventail d'outils et de tactiques, dont les suivants : la méthode du chemin critique; le choix de publics et de messages clés; les relations avec les médias; les communiqués; les documents d'information; les publications; les activités; les relations avec les partenaires et le soutien à leur apporter; des sites Web spécialisés; des évaluations.

La diffusion de ces domaines d'intervention vise les objectifs suivants :

- Faire connaître, de façon tangible et convaincante, les résultats obtenus et les avantages qu'ils offrent, en exposant des réalisations mesurables.
- Améliorer et renforcer l'image de marque et la réputation de la CCE.
- Regrouper les activités en fonction de critères thématiques et géographiques.

Les domaines d'intervention varient à mesure que les projets évoluent et qu'ils donnent des résultats, mais ceux de 2009 comprennent les suivants :

- Les activités trilatérales relatives à la qualité de l'air.
- L'écologisation des couloirs de transport.
- Les activités axées sur les forces du marché visant à favoriser le bâtiment écologique, les énergies renouvelables et la conservation de la nature.
- Des documents d'information novateurs sur l'environnement (p. ex., les fonds de carte de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord et les applications en Google Earth).
- Le rapport *À l'heure des comptes 2009*.
- La conservation de la biodiversité, en réalisant des projets très pertinents dans ce domaine qui visent le monarque et le marsouin du golfe de Californie, et des PANAC d'espèces déterminées.
- Le choix d'aires de conservation prioritaires dans le milieu marin, dont l'Arctique, l'Atlantique ou le golfe du Mexique.
- La gestion des substances chimiques dans un cadre de coopération nord-américain.
- La biosurveillance, notamment les résultats d'un échantillonnage de sang humain en Amérique du Nord pour déterminer les concentrations de lindane.

2. Optimiser le degré de réussite du programme grâce à des communications efficaces avec les publics cibles.

La CCE établit au besoin un plan de communication succinct pour chaque projet en fonction du Plan opérationnel, et ce plan oriente les résultats de chaque projet selon les publics qu'il vise.

Lors de la révision du calendrier de planification des communications, la diffusion des réalisations et des documents d'information et de sensibilisation ainsi que les activités sont choisis en tenant compte des possibilités qui s'offrent. Les moyens tactiques comprennent les suivants :

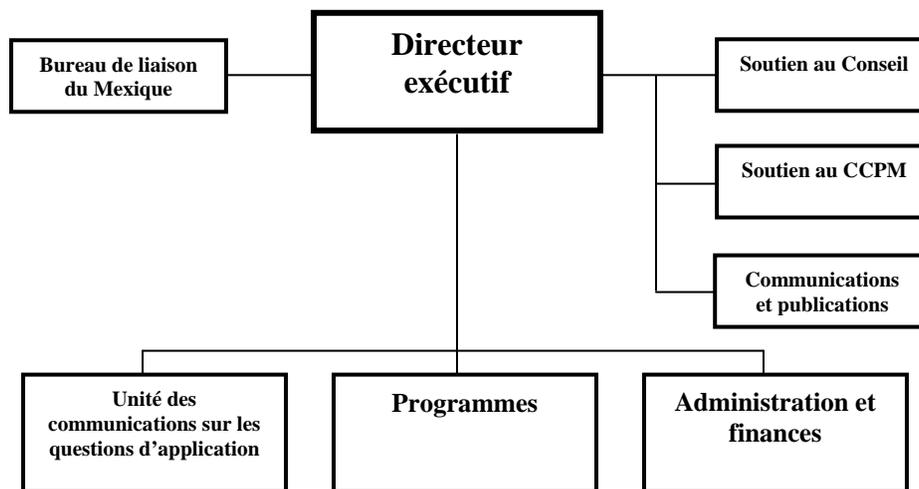
- Des discours, des exposés et des présentations de document.
- La distribution de publications, de rapports et de comptes rendus de réunions.
- Le site Web de la CCE.
- Les relations avec les médias et des séances d'information.
- Des éditoriaux et des articles spécialisés.
- Le bulletin *Trio*.
- Des bulletins électroniques.
- Des feuillets d'information.
- Une base de données de correspondants et de personnes-ressources.
- Des activités.

8. Administration et gestion

Le Secrétariat est chargé d'apporter un soutien technique, administratif et opérationnel au Conseil ainsi qu'aux comités et aux groupes que celui-ci constitue. Sous la conduite d'un directeur exécutif, le Secrétariat dispose d'un personnel spécialisé et hautement motivé qui compte 59 personnes. Alors que le personnel des communications soutient intégralement la mise en œuvre du programme de travail concerté, celui de l'administration contribue à l'atteinte des objectifs de la CCE en fournissant des services, de l'information et des ressources humaines, financières et matérielles d'une grande valeur en temps opportun.

Le Secrétariat de la CCE a son siège à Montréal et compte un bureau régional à Mexico. Ce bureau de liaison au Mexique s'emploie à promouvoir les travaux de la CCE et à faciliter les relations de celle-ci avec les intervenants mexicains dans le domaine de l'environnement.

Organigramme du Secrétariat de la CCE



8.1 Assurance de la qualité

La CCE a élaboré une politique et des procédures d'assurance de la qualité qui instaurent des principes et des mécanismes visant à garantir l'objectivité, l'utilité, la justesse et l'intégrité des documents et services d'information qu'elle offre, notamment à la suite de recherches. L'établissement du présent Plan opérationnel s'est d'ailleurs déroulé conformément à cette politique. En fonction de celle-ci, la CCE dresse des plans d'assurance de la qualité afin de fixer les étapes que devront franchir tous les documents et services d'information, y compris, le cas échéant, tout examen qu'ils doivent subir de la part d'une Partie ou de spécialistes.

Annexe A : Description des projets de 2009

Annexe B : Déclaration de Puebla

Déclaration de Puebla XI^e session ordinaire du Conseil de la CCE

Puebla, Mexique, le 23 juin 2004 – Nous, ministres de l'Environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis, membres du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE), nous sommes réunis à l'occasion de notre session ordinaire annuelle les 22 et 23 juin 2004.

L'année 2004 marque le dixième anniversaire de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), et celle-ci nous offre l'occasion d'évaluer nos travaux. Nous y voyons l'opportunité de nous pencher sur les progrès que nous avons accomplis, de réitérer nos engagements à l'égard de la CCE et d'orienter son avenir. Le rapport indépendant du Comité d'examen décennal de l'application de l'ANACDE a constitué un important fondement à nos délibérations.

Lorsque nous envisageons l'avenir, notre vision de la CCE est celle d'un organisme qui joue un rôle de catalyseur des mesures que prennent les Parties et autres intéressés pour veiller à ce que notre air soit plus propre et notre eau plus pure, et que nos espèces végétales et animales soient mieux conservées et mieux protégées à mesure que progressent les relations économiques entre nos trois pays. Nous percevons également la CCE comme une tribune qui permet de discuter et de faciliter l'action régionale à l'égard de nos engagements communs sur le plan mondial. Au cours des dix prochaines années, nous voulons que la CCE soit connue pour ses résultats tangibles ainsi que pour la qualité de son information et de ses analyses, lesquelles s'avèrent pertinentes pour les politiques de nos trois pays.

Nous reconnaissons la valeur des travaux que réalise la CCE dans les domaines de l'environnement, de l'économie et du commerce; de la conservation de la biodiversité; des polluants et de la santé; du droit et des politiques. Pour l'avenir, nous nous engageons qu'à compter de 2005, le programme de travail de la CCE se fonde sur des plans stratégiques, axés sur les résultats, pour les trois priorités suivantes : l'information nécessaire à la prise de décisions, le renforcement des capacités, et l'environnement et le commerce. La CCE jouit d'une position unique afin d'aider les trois pays à aborder ces trois priorités, ensemble et individuellement, et ce, au bénéfice de l'Amérique du Nord.

Nous voulons que la CCE soit un organisme reconnu pour son information crédible, équilibrée et opportune sur l'environnement nord-américain, et voulons nous assurer que cette information soit accessible et à la disposition de toutes les parties intéressées afin que les gouvernements, le secteur privé et les citoyens puissent, au même titre, disposer d'une information leur permettant de relever les principaux défis environnementaux qui touchent le continent et tirer parti des possibilités qui y sont offertes. Nous soutenons le renforcement des activités de collecte d'informations de la CCE, de ses bases de données et de ses communications, ainsi que l'établissement de liens avec d'autres systèmes d'information, notamment le *Global Earth Observation System of Systems* (Système mondial d'observation de la Terre).

En développant le plan stratégique d'information, nous constituerons une base de connaissances sur les polluants, sur l'intégrité de nos écosystèmes et sur nos moyens d'assurer la sécurité environnementale à nos frontières. Nous axerons nos efforts sur de l'information essentielle pour

fournir des réponses au regard de l'état de notre environnement nord-américain, et nous développerons et appliquerons des technologies de l'information qui aideront l'accès et le partage de cette information.

Nous reconnaissons les différentes capacités des Parties et le besoin persistant et urgent de se concentrer sur le renforcement des capacités institutionnelles afin de continuer à obtenir des résultats ciblés. Nous reconnaissons que ceci est particulièrement important pour le Mexique, et désirons que la CCE apporte son aide à tous ceux que ce renforcement vise dans les trois pays, à savoir les gouvernements, le secteur privé, les organismes environnementaux, le secteur académique, les communautés autochtones et locales, et d'autres intéressés, en renforçant graduellement, les capacités de gérer sainement l'environnement sur tout le continent.

En développant un plan stratégique de renforcement des capacités, nous nous concentrerons sur les priorités que constituent, notamment, nos aptitudes à évaluer et à gérer les substances chimiques préoccupantes, à prendre en charge la prévention de la pollution, à participer à la conservation de la biodiversité et à améliorer nos efforts d'application.

Nous voulons miser sur les compétences reconnues de la CCE en matière de liens entre l'environnement et le commerce et aborder plus efficacement les problèmes particuliers que soulèvent ces deux domaines. Nous renforcerons la relation de travail fructueuse que nous avons établie avec nos homologues du commerce afin de veiller à ce que les politiques environnementales et commerciales s'appuient mutuellement. Nous continuerons également de travailler avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA, par l'entremise du Groupe de travail constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE, dans le but de développer un plan stratégique sur l'environnement et le commerce.

Tout en développant ce plan, nous considérerons, entre autres priorités, les domaines pouvant inclure : les éléments déterminants à l'accroissement des marchés d'énergies renouvelables; les enjeux liés à l'introduction d'espèces envahissantes par des voies d'accès commerciales; le commerce et l'application des lois environnementales, y compris des lois nationales qui régissent le commerce transfrontalier de produits et de matières environnementalement sensibles; l'achat de produits et de services écologiques; les approches basées sur le marché destinées à relier les écorégions nord-américaines; et le partage, au besoin, d'informations sur des méthodologies afin d'examiner les effets environnementaux des accords commerciaux, en vue de mieux évaluer les effets environnementaux de l'ALÉNA.

Depuis dix ans, l'ANACDE et la CCE constituent une initiative audacieuse qui nous a permis d'établir un cadre continental de coopération environnementale trilatérale dans un contexte où les liens commerciaux et économiques entre nos trois pays sont de plus en plus nombreux. Nous reconnaissons les progrès significatifs et la précieuse contribution du Secrétariat et du Comité consultatif public mixte (CCPM), ainsi que les efforts déployés par les groupes de travail de la CCE. Nous sommes conscients qu'il est essentiel de rationaliser les travaux de la CCE et de concentrer nos travaux afin qu'ils donnent des résultats tangibles et mesurables qui seront bénéfiques à l'environnement en Amérique du Nord. Nous savons qu'il y aura une période de transition au fur et à mesure que nous adapterons le programme de travail, et que nous adopterons de nouvelles approches pour atteindre nos buts.

Tout en axant les travaux de la CCE sur trois principaux thèmes, il est également important de cerner les enjeux émergents et d'y faire face, notamment ceux qui ont une signification particulière pour l'Amérique du Nord. Nous continuons d'appuyer les travaux que la CCE

accomplir, aux termes de l'article 13 de l'ANACDE, afin de cerner les enjeux émergents et de formuler des recommandations aux Parties à leur égard.

Nous maintenons notre appui au processus relatif aux communications sur les questions d'application, et nous nous engageons à trouver des moyens pour que chaque Partie puisse indiquer de quelle manière elle donnera suite, au fil du temps, aux questions soulevées dans les dossiers factuels.

Alors que nous entamons les dix prochaines années d'existence de la CCE, nous comptons sur un Secrétariat compétent pour nous aider à concrétiser notre vision de celle-ci. Nous sommes résolus à renforcer les relations entre tous les organes de la CCE, à savoir le Conseil, le Secrétariat et le CCPM. Nous visons à accroître le nombre d'intervenants qui participent aux travaux de la CCE en y ajoutant un éventail aussi vaste qu'équilibré d'entités qui œuvrent à d'autres échelons gouvernementaux, incluant les gouvernements locaux, les groupes environnementaux, les universitaires, le secteur privé, les communautés autochtones et locales, la société civile et autres. Nous prévoyons que la CCE jouera un rôle prépondérant en favorisant des partenariats entre ces entités. Nous continuerons d'accorder une grande valeur aux avis que formule le CCPM, car ils reflètent la diversité et la vision novatrice de ses membres.

Nous avons du travail important à accomplir, mais nous sommes confiants que la fermeté de notre engagement à l'égard de la CCE contribuera à un environnement nord-américain plus propre, plus sain et plus durable aux prochaines générations.

Annexe C : Plan stratégique de la CCE pour 2005 à 2010
Regard vers l'avenir

Notre mission

Encourager la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

***Plan stratégique de la
Commission de coopération environnementale
pour 2005 à 2010***

Le 17 juin 2005

Table des matières

1. L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement
2. Qui sommes-nous?
3. Notre première décennie
4. Une vision d'avenir
5. Priorités pour le programme de coopération
 - 5.1 Information nécessaire à la prise de décisions
 - 5.2 Renforcement des capacités
 - 5.3 Liens entre l'environnement et le commerce
 - 5.4 Autres projets
6. Évaluation des progrès
7. Processus de communications des citoyens
8. Participation du public

Annexes

- Objectifs de l'ANACDE (article 1)
- Déclaration de Puebla

1. L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement

En Amérique du Nord, plus de 425 millions d'habitants partagent un riche patrimoine environnemental qui s'étend des forêts tropicales humides jusqu'à la toundra arctique, et qui comprend des déserts et des milieux humides, des océans, des fleuves et des rivières, des prairies et des montagnes. Ensemble, ces ressources naturelles forment un réseau complexe d'écosystèmes qui soutiennent une biodiversité unique, tout en assurant notre subsistance et notre bien-être. Depuis 1994, le Canada, le Mexique et les États-Unis collaborent afin de protéger l'environnement de l'Amérique du Nord, sous l'égide de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE).

L'ANACDE est entré en vigueur au même moment que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Au même titre que l'ALÉNA avait pour but d'éliminer les obstacles au commerce et aux investissements, l'ANACDE a pour but d'établir des ponts entre les trois pays pour favoriser la collaboration en matière d'environnement. Ensemble, les dispositions environnementales des deux accords témoignent de la volonté de nos trois pays de faire en sorte que la croissance économique et la libéralisation des échanges commerciaux s'accompagnent d'une coopération et d'une amélioration continue de la performance environnementale de chaque pays.

Plus précisément, l'ANACDE vise à résoudre les éventuels problèmes environnementaux liés au commerce, à promouvoir la coopération environnementale dans la région nord-américaine et à soutenir l'application efficace de la législation de l'environnement. L'ANACDE a été le tout premier accord international à créer des liens entre la coopération environnementale et les relations commerciales et à intégrer la participation du public au cœur même de sa mise en œuvre.

En plus de renforcer les obligations nationales de chaque pays en matière de protection de son propre environnement, l'ANACDE a institué la Commission de coopération environnementale (CCE), qui a pour fonction de faciliter une coopération efficace en ce qui a trait à la conservation, à la protection et à l'amélioration de l'environnement nord-américain. Le partenariat que la CCE représente est unique en son genre. Par l'intermédiaire de la Commission, les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis, de même que la société civile nord-américaine, travaillent ensemble à poursuivre des objectifs qu'aucun des trois pays ne pourrait atteindre à lui seul.

L'ANACDE décrit de façon générale divers champs d'activité pour la CCE, soit :

- un programme d'activités de coopération touchant une vaste gamme de questions liées à l'environnement (article 10);
- le traitement des communications de citoyens sur l'application de la législation de l'environnement et, notamment, la constitution de dossiers factuels lorsque les communications le justifient (articles 14 et 15);
- l'établissement de rapports sur des questions environnementales présentant une importance régionale (article 13) et l'évaluation périodique de l'état de l'environnement nord-américain (article 2);
- l'analyse des effets environnementaux de l'ALÉNA et le règlement des différends commerciaux liés à l'environnement [paragraphe 10(6)].

2. *Qui sommes-nous?*

La CCE s'acquitte de son mandat grâce aux efforts conjugués de ses trois principales institutions :

- Le *Conseil*, composé de représentants de niveau ministériel ou équivalent des trois pays, est l'organe directeur de la CCE. Le Conseil se réunit une fois par année et a la responsabilité d'établir l'orientation générale des activités de la Commission, de même que son budget, et de surveiller les progrès accomplis dans le cadre de ses projets en regard des objectifs fixés.
- Le directeur exécutif du *Secrétariat*, conformément aux directives du Conseil, soumet à l'approbation de celui-ci le budget-programme annuel de la Commission, qui fait notamment état des activités de coopération projetées et des dispositions visant à permettre au Secrétariat de faire face aux imprévus. Le Secrétariat fournit un soutien administratif, technique et opérationnel au Conseil, de même que tout autre soutien que le Conseil lui demande. Il a aussi des responsabilités particulières en ce qui concerne le processus de communications sur les questions d'application et l'établissement de rapports en vertu de l'article 13 de l'ANACDE.
- Le *Comité consultatif public mixte* (CCPM), composé de quinze citoyens (cinq en provenance de chaque pays), fournit des avis au Conseil sur toute question relevant de l'ANACDE et constitue une source d'information pour le Secrétariat. La vision du CCPM est de promouvoir la coopération à l'échelle continentale dans les domaines de la protection des écosystèmes et du développement économique durable, ainsi que d'assurer la participation active du public et la transparence des activités de la Commission.

En outre, le Canada et les États-Unis ont tous deux créé un Comité consultatif national et les États-Unis ont aussi constitué un Comité consultatif gouvernemental. Ces comités fournissent à leur gouvernement respectif des avis d'ordre général ou particulier sur la mise en œuvre de l'ANACDE et sur les activités de la CCE. Au Canada, les décisions sur les questions relatives à la CCE sont coordonnées par un comité gouvernemental dirigé par le ministre fédéral de l'Environnement, et auquel prennent part les ministres de l'Environnement des provinces qui ont signé l'Accord intergouvernemental canadien, accord qui a été négocié avec les provinces et territoires canadiens en vue de créer un mécanisme pour assurer leur participation à l'ANACDE. Les provinces signataires sont l'Alberta, le Manitoba et le Québec. Ces provinces s'acquittent des obligations prévues à l'ANACDE dans leur sphère de compétence respective et jouent un rôle déterminant dans la gestion et la mise en œuvre continues de l'ANACDE par le Canada.

Le Conseil continuera de se fonder sur les avis et orientations que lui fourniront les hauts fonctionnaires, les groupes ou comités qu'il constituera et d'autres intervenants pour faire progresser la réalisation des priorités décrites dans le présent Plan stratégique.

Le Conseil reconnaît que les groupes de travail déjà constitués* continuent d'apporter une importante contribution aux travaux de la CCE et il est clair que leur aide sera requise durant la période de transition

* En date de juin 2005, les groupes de travail déjà constitués par le Conseil avant l'adoption du présent Plan stratégique étaient les suivants : Groupe de travail nord-américain sur la gestion rationnelle des produits chimiques; Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité; Groupe de travail nord-américain sur la

au cours de laquelle le Conseil définira l'avenir de ces groupes de travail, conformément aux orientations du Plan stratégique.

Le Conseil de la CCE fonctionne par consensus, sauf dans certains cas précis où les décisions sont prises à la majorité des voix, par exemple en ce qui concerne les communications de citoyens ou les rapports établis en vertu de l'article 13.

Les institutions de la CCE se fondent sur les principes directeurs suivants dans leur partenariat :

- la souplesse et le soutien mutuel;
- l'ouverture et la transparence;
- la reddition de comptes.

Le budget de la CCE s'établit à 9 millions de dollars américains par année. Il est financé à parts égales par les trois Parties. Ce montant est complété par un apport de temps et de connaissances spécialisées de la part du personnel de chacune des Parties, ainsi que par des ressources affectées par les partenaires de la CCE pour la réalisation de projets précis.

3. Notre première décennie

En 2004, la CCE célébrait son dixième anniversaire. Dans son rapport, un comité indépendant chargé de procéder à un examen des activités de la Commission depuis sa création soulignait la précieuse contribution qu'elle avait apportée et faisait état de plusieurs réalisations notables. Selon les constatations de ce comité, au cours de sa première décennie d'existence, la CCE a accompli les réalisations suivantes :

- elle a contribué à la création d'une communauté environnementale nord-américaine fournissant l'autorité morale et scientifique qui permet aux trois gouvernements de s'attaquer à des enjeux de portée continentale;
- elle a obtenu des résultats substantiels à l'égard d'importants enjeux nord-américains tels que la gestion des produits chimiques et elle a jeté les bases de l'accomplissement de progrès dans la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord;
- elle a considérablement renforcé les capacités en matière d'environnement, surtout au Mexique, mais aussi aux États-Unis et au Canada;
- elle a approfondi notre connaissance des liens entre l'environnement et le commerce et a fourni à une vaste gamme de publics cibles une information utile sur l'environnement nord-américain;
- elle a encouragé avec succès la mobilisation des citoyens autour des questions environnementales et a amené les gouvernements à rendre davantage compte de la mise en application de leur législation environnementale.

coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale; Groupe de travail nord-américain sur la qualité de l'air; Groupe de fonctionnaires de l'environnement et du commerce.

Nous avons beaucoup appris des travaux que nous avons accomplis au cours de cette première décennie d'existence. Les efforts que la CCE a déployés pour réunir et analyser des renseignements sur l'environnement à l'échelle nord-américaine continuent de susciter une attention renouvelée et d'approfondir nos connaissances à l'égard d'enjeux critiques auxquels les trois pays font face. Notre collaboration fructueuse dans les domaines de la protection de la biodiversité et de la gestion des substances chimiques toxiques démontre qu'il est efficace d'adopter une approche commune afin de régler des problèmes que nous partageons. Nous savons aussi que la CCE, en collaboration avec ses partenaires, doit investir de façon plus systématique dans le renforcement des capacités de gestion de l'environnement en Amérique du Nord. Nous avons déterminé qu'un régime commercial libéralisé et un environnement salubre peuvent se renforcer mutuellement, à condition que les pays adoptent des lois et politiques environnementales appropriées et veillent à l'application de celles-ci. La contribution de la société civile à nos travaux réaffirme l'impératif de la participation du public à la gestion de l'environnement.

Nous avons également appris qu'une action plus ciblée et plus concertée produit des résultats plus solides. En conséquence, la Commission a réduit le champ de ses priorités et rationalisé son programme de travail afin de se concentrer sur les questions cruciales à l'égard desquelles elle peut jouer un rôle important. Le présent Plan stratégique expose les buts et objectifs que la CCE entend atteindre au cours des cinq prochaines années, et les moyens qu'elle prévoit mettre en œuvre à cette fin. De plus, il clarifie le rôle respectif des organes de la Commission en ce qui concerne ce programme.

4. Une vision d'avenir

En juin 2004, le Canada, le Mexique et les États-Unis ont signé la *Déclaration de Puebla*, dans laquelle ils formulaient leur vision de la CCE pour la décennie à venir, à savoir :

[...] celle d'un organisme qui joue un rôle de catalyseur des mesures que prennent les Parties et autres intéressés pour veiller à ce que notre air soit plus propre et notre eau plus pure, et que nos espèces végétales et animales soient mieux conservées et mieux protégées à mesure que progressent les relations économiques entre nos trois pays. Nous percevons également la CCE comme une tribune qui permet de discuter et de faciliter l'action régionale à l'égard de nos engagements communs sur le plan mondial. Au cours des dix prochaines années, nous voulons que la CCE soit connue pour ses résultats tangibles ainsi que pour la qualité de son information et de ses analyses, lesquelles s'avèrent pertinentes pour les politiques de nos trois pays.

La Déclaration de Puebla met l'accent sur plusieurs fonctions importantes dont la Commission devra s'acquitter au cours de la prochaine décennie :

- *La CCE comme catalyseur* : En sa qualité d'organisme de taille modeste qui est investi d'un vaste mandat, la Commission devra œuvrer dans le cadre de partenariats avec divers échelons de gouvernement et autres intéressés. Son rôle consiste à encourager et à faciliter l'action des Parties et des intéressés au moyen de ses travaux.
- *La CCE comme tribune facilitant l'action régionale* : La Commission se concentrera sur des questions de portée régionale qui constituent des priorités pour chacune des trois Parties. Le

Canada, le Mexique et les États-Unis font face à de nombreux problèmes environnementaux communs et, dans certains cas, ils ont pris les mêmes engagements à l'échelle internationale. La Commission peut aider les trois pays à coordonner leurs approches nationales à l'égard de ces problèmes, et à mener ainsi une action plus efficace.

- *La CCE comme producteur de résultats concrets* : La Commission fera, aux moments opportuns, des recommandations pertinentes par rapport aux politiques de manière à obtenir des résultats concrets dans les domaines définis par le Conseil.
- *La CCE comme fournisseur d'une information scientifique rigoureuse* : La Commission favorisera la comparabilité, la compatibilité et l'accessibilité accrues d'une information de grande qualité, à l'échelle nord-américaine, afin de soutenir la prise de décisions appropriées, fondées sur des données scientifiques solides, concernant l'environnement.

5. Priorités pour le programme de coopération

Le programme de coopération de la CCE engage directement les trois pays dans un effort unifié en vue de contribuer à protéger l'environnement nord-américain. Ce programme favorise et facilite la coopération entre les Parties, et fournit les outils et les renseignements nécessaires pour permettre tant aux citoyens et aux gouvernements qu'à l'industrie de mieux protéger notre environnement commun à mesure que notre économie continentale prend de l'expansion. Les Parties ont choisi trois grandes priorités pour le programme de coopération de la CCE au cours des cinq années à venir. Ce sont les suivantes :

1. *L'information nécessaire à la prise de décisions*
2. *Le renforcement des capacités*
3. *Les liens entre l'environnement et le commerce*

Pour la mise en œuvre des trois priorités, le Canada, le Mexique et les États-Unis ont adopté des buts et objectifs quinquennaux, et formulé des initiatives de coopération à long terme destinées à atteindre ces buts et objectifs. S'appuyant sur les acquis de la CCE, ces initiatives représentent un effort ciblé, intégré et cohérent en vue de produire des résultats visibles et concrets. Bien que les projets individuels faisant partie du programme de coopération de la Commission puissent changer d'une année à l'autre, les objectifs demeureront les mêmes pendant toute la durée d'application du présent Plan stratégique. Notre programme d'action est étayé par un cadre d'assurance de la qualité qui soutient la crédibilité des produits et services d'information de la CCE, de même que l'intégrité de ses processus.

Nous avons l'intention de travailler à atteindre ces priorités interdépendantes en adoptant une démarche globale. Le renforcement des capacités est une caractéristique qui fait déjà partie intégrante des projets destinés à donner suite aux trois priorités; les projets relatifs à l'information contribueront également à la réalisation des objectifs établis dans le domaine des liens entre l'environnement et le commerce. Nous avons l'intention de concevoir et de gérer les divers projets qui donnent suite aux priorités de manière à renforcer les relations réciproques entre celles-ci.

5.1 Information nécessaire à la prise de décisions

« Nous voulons que la CCE soit un organisme reconnu pour son information crédible, équilibrée et opportune sur l'environnement nord-américain, et nous voulons nous assurer que cette information soit accessible et à la disposition de toutes les parties intéressées. »

Déclaration de Puebla

Afin de résoudre les problèmes environnementaux qui ont une portée nord-américaine, les décideurs de tous les échelons, dans les trois pays, doivent disposer de la meilleure information possible pour être à même de fixer des objectifs, d'appliquer des solutions et de surveiller l'efficacité de leurs choix.

Pour contribuer à la gestion des problèmes transfrontaliers, la CCE travaillera à accroître la comparabilité, la fiabilité et la compatibilité des renseignements recueillis aux échelons national et infrarégional. Elle a déjà commencé à mettre au point et à relier des bases de données et réseaux d'information multinationaux dans des domaines tels que les rejets de polluants, l'intégrité écologique et les liens entre l'environnement et le commerce. Elle poursuivra ces travaux et, de plus, elle élaborera des normes et méthodologies communes pour assurer l'intégration des diverses activités liées à l'information et des divers mécanismes de communication de renseignements qui existent en Amérique du Nord. Elle continuera de faire en sorte que ses données scientifiques et ses produits d'information soient de grande qualité. En outre, elle viendra compléter les efforts nationaux en centrant son attention sur les questions transfrontalières désignées comme prioritaires par le Conseil.

Le **but** à long terme de la CCE à l'égard de cette priorité sera de soutenir la prise de meilleures décisions, en fournissant de l'information sur les importants défis à relever et les importantes possibilités qui s'offrent dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord.

Plus précisément, au cours des cinq prochaines années, les **objectifs** de la Commission en matière d'information seront les suivants :

1. Renforcer la capacité des décideurs nord-américains à comprendre les problèmes environnementaux continentaux suscitant des préoccupations communes.
2. Établir un cadre structurel d'information et de connaissances sur l'environnement en Amérique du Nord.
3. Élaborer l'information requise pour décrire l'état de l'environnement nord-américain ainsi que pour déceler les nouvelles tendances et nouveaux enjeux.
4. Assurer une plus vaste diffusion de l'information environnementale pour faciliter l'action aux échelons local, national et régional.

La CCE poursuivra ces objectifs en menant plusieurs **initiatives** interdépendantes :

- L'élaboration d'une stratégie relative aux systèmes d'information et, notamment, la mise au point et l'application d'un cadre d'assurance de la qualité.
- La mise au point, avec le temps, d'un atlas environnemental en ligne de l'Amérique du Nord, fournissant de l'information à l'échelle continentale sur la protection de l'environnement, la conservation, la biodiversité et d'autres thèmes.
- La poursuite des travaux de synthèse de l'information sur les émissions atmosphériques et sur la surveillance de la qualité de l'air à l'échelle nord-américaine.
- La publication annuelle des rapports de la série *À l'heure des comptes*, la série bien connue de rapports de la CCE sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord, en assurant notamment une intégration et une comparaison plus poussées de l'information en provenance du Mexique.
- L'amélioration de l'information sur la surveillance des substances toxiques persistantes dans l'environnement nord-américain.
- La publication périodique de rapports et d'indicateurs concernant l'état de l'environnement, en se fondant largement sur les travaux antérieurs.

Dans un premier temps, la Commission se concentrera sur le thème de la qualité de l'air, de manière à tirer parti du dynamisme créé par les travaux récents et en cours dans ce domaine. Avec le temps, ces initiatives conjuguées permettront aux Parties et aux autres intervenants de prendre des décisions de plus en plus éclairées à l'égard d'une gamme variée d'autres problèmes environnementaux nord-américains, notamment les espèces envahissantes, les substances toxiques et la conservation des espèces sauvages.

5.2 Renforcement des capacités

« Nous reconnaissons les différentes capacités des Parties et le besoin persistant et urgent de se concentrer sur le renforcement des capacités institutionnelles afin de [renforcer] graduellement les capacités de gérer sainement l'environnement sur tout le continent. »

Déclaration de Puebla

Depuis sa création, la CCE a joué un rôle important en renforçant la capacité des gouvernements, de l'industrie et de la société civile à prendre des décisions judicieuses concernant l'environnement sur l'ensemble du continent nord-américain. Pour ce faire, elle a réalisé des initiatives dont le but premier était de favoriser les progrès dans la résolution de problèmes communs tels que la gestion rationnelle des produits chimiques, la prévention de la pollution, la conservation de la biodiversité et la coordination des registres des rejets et des transferts de polluants.

Néanmoins, le besoin se fait sentir de disposer d'institutions plus fortes et d'échanger des connaissances sur l'environnement avec une gamme plus étendue d'intervenants de la société. Dans cet esprit, les Parties visent à :

- élaborer des approches modèles pouvant être adaptées à d'autres contextes;
- centrer l'attention sur l'amélioration du respect des lois environnementales existantes;
- mettre l'accent sur les institutions plutôt que sur les particuliers;
- résoudre les enjeux liés à la conservation ainsi qu'à la protection de l'environnement;
- travailler en collaboration tant avec le secteur privé et les collectivités locales qu'avec les gouvernements;
- définir des sous-objectifs pratiques à court terme, mais dans le contexte d'une perspective à long terme.

Plus précisément, le **but** de la CCE à cet égard sera de renforcer la capacité des trois pays à gérer les questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes. Ses **objectifs** au cours des cinq prochaines années — une attention particulière étant accordée au Mexique — consisteront à assurer une coopération dans les domaines suivants :

1. Renforcer, selon les besoins, la capacité à améliorer le respect des lois sur les espèces sauvages.
2. Améliorer la performance environnementale du secteur privé au moyen d'approches modèles d'observation des lois sur l'environnement.
3. Renforcer la capacité à préserver les espèces et habitats qui suscitent des préoccupations communes, notamment en améliorant les capacités de planification, de surveillance et de gestion, avec la participation de tous les intervenants appropriés.
4. Renforcer la capacité des Parties à évaluer et à gérer les substances chimiques préoccupantes.

Dans un premier temps, le Mexique procédera à une évaluation de ses besoins et priorités en matière de gestion de l'environnement et des possibilités de coopération à l'échelle nord-américaine à cet égard.

De son côté, la CCE poursuivra les objectifs établis en menant trois **initiatives** pluriannuelles au Mexique :

- La prestation d'une formation aux agents d'application des lois sur les espèces sauvages et à d'autres intéressés, selon les besoins.
- La promotion d'une meilleure gestion de l'environnement dans des industries et régions choisies.
- L'élaboration de processus visant à assurer l'intégrité écologique et à promouvoir la gestion des écosystèmes et des espèces.

Même si ces initiatives seront principalement axées sur le Mexique, les trois pays en retireront des avantages. Par exemple, une application plus efficace des lois sur les espèces sauvages au Mexique contribuera à la protection des espèces migratrices communes aux trois pays; les projets de prévention de la pollution au Mexique réduiront les risques que présentent les substances toxiques pour les trois pays. Le Partenariat de prévention de la pollution pour une électronique propre, institué sous l'égide de la CCE, mettra à contribution les trois pays et engendrera des avantages pour chacun d'entre eux.

5.3 Liens entre l'environnement et le commerce

« Nous voulons miser sur les compétences reconnues de la CCE en matière de liens entre l'environnement et le commerce et aborder plus efficacement les problèmes particuliers que soulèvent ces deux domaines. »

Déclaration de Puebla

La promotion d'une meilleure compréhension des liens entre l'environnement et le commerce est l'une des principales raisons pour lesquelles la CCE a été instituée. Depuis sa création, la Commission a mis au point des méthodologies afin d'analyser ces liens et a acquis une expertise considérable dans ce domaine. Elle a aussi contribué à établir des liens constructifs entre les buts environnementaux et le commerce. Ainsi, l'aide qu'elle a fournie aux producteurs de café en vue de la création d'un marché nord-américain pour le café *cultivé à l'ombre* — pratique agricole qui préserve des habitats essentiels pour les espèces sauvages — est un exemple d'intervention destinée à canaliser les forces du marché pour favoriser à la fois le commerce et le développement durable.

Alors que l'intégration de l'économie nord-américaine se poursuit, il continue d'être nécessaire de prévoir et résoudre les problèmes environnementaux associés à l'intensification du commerce, par exemple la propagation d'espèces exotiques nuisibles, et de dissocier la croissance économique des effets néfastes sur l'environnement.

Le **but** de la CCE à cet égard sera de promouvoir des politiques et des interventions qui engendreront des avantages réciproques pour l'environnement, le commerce et l'économie. Ses **objectifs** seront les suivants :

- Accroître le commerce des produits et services écologiques en Amérique du Nord, dans une perspective d'amélioration de la protection de l'environnement, de promotion de l'utilisation durable de la biodiversité, d'élimination des obstacles au commerce et de recours à des approches basées sur les forces du marché.
- Accroître la capacité des trois pays à déceler et à résoudre les problèmes environnementaux liés au commerce, de manière à engendrer des avantages réciproques pour le commerce et pour l'environnement, et améliorer la collaboration entre les trois pays dans ce domaine.
- Assurer une plus vaste compréhension des liens entre l'environnement et le commerce et, ainsi, promouvoir la cohérence des politiques aux échelons national et régional en Amérique du Nord.
- Améliorer la coordination à l'échelle régionale et nationale et, notamment, la coordination entre la CCE et la Commission du libre-échange de l'ALÉNA au moyen d'une collaboration continue entre les fonctionnaires de l'environnement et du commerce.

Pour atteindre ces objectifs, la CCE entreprendra les **initiatives** suivantes au cours des cinq prochaines années :

- Continuer à documenter les effets environnementaux de la libéralisation des échanges en Amérique du Nord; améliorer la capacité de la CCE et des Parties à analyser et à comprendre les effets environnementaux de l'ALÉNA; soutenir les échanges informels entre le Canada et les États-Unis et avec le Mexique, le cas échéant, sur les méthodologies applicables aux examens environnementaux des accords commerciaux, en vue de recourir à ces méthodologies pour mieux évaluer les effets environnementaux de l'ALÉNA.
- Promouvoir le marché nord-américain des énergies renouvelables.
- Promouvoir des marchés pour les produits et services écologiques en Amérique du Nord.
- Promouvoir et faciliter la formation, l'aide à la conformité et l'application des lois, de manière à accélérer et à faciliter les mouvements licites de biens tout en empêchant les mouvements illicites de biens qui peuvent constituer des menaces pour la santé humaine ou pour l'environnement.
- Réduire les dommages causés à l'environnement et à l'économie par les espèces exotiques envahissantes (EEE), en élaborant des lignes directrices que les trois pays pourront appliquer lorsqu'ils procéderont à des évaluations des risques concernant les voies de pénétration des EEE et les espèces en péril, et en menant d'autres activités de coopération axées sur la prévention, la détection, et l'éradication des EEE.
- Promouvoir un meilleur usage des approches basées sur les forces du marché à l'appui de la protection de l'environnement, de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

5.4 Autres projets

En sus des initiatives décrites plus haut, la CCE poursuivra sa collaboration extrêmement fructueuse dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques, en se concentrant sur la lutte contre certaines substances chimiques toxiques en particulier et sur le renforcement des capacités de surveillance de l'environnement en Amérique du Nord.

La CCE mènera à terme plusieurs projets en cours en 2005, notamment : diverses activités liées à la biodiversité, les travaux relatifs à la divulgation de l'information environnementale et les travaux sur les liens entre la santé des enfants et l'environnement.

Les efforts déployés pour établir des partenariats avec d'autres institutions portent fruit. Par exemple, la CCE collabore avec la Banque mondiale pour aider le Mexique à mettre en œuvre la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP). De plus, la Banque mondiale et les Parties fournissent un soutien financier aux activités de la CCE relatives à la surveillance des concentrations de POP et de métaux lourds dans le sang ombilical maternel.

6. Évaluation des progrès

Le cadre de surveillance, d'évaluation et de reddition de comptes de la CCE fournit des renseignements précis et opportuns sur les moyens de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de chacune des priorités décrites plus haut. Le Conseil de la CCE continuera de se réunir annuellement pour examiner les progrès et apporter des correctifs au besoin. Les résultats des travaux accomplis seront surveillés au moyen d'indicateurs relatifs aux projets et d'évaluations régulières des projets. La surveillance sera facilitée par le fait que les initiatives de la CCE satisferont aux critères suivants : elles seront précises, mesurables, réalisables, réalistes et assorties de délais précis. Ces critères permettent non seulement de mesurer plus facilement les progrès, mais aussi de soutenir la prise de décisions plus éclairées en ce qui concerne les priorités, la gestion des programmes et les affectations budgétaires.

7. Processus de communications des citoyens

En vertu des articles 14 et 15 de l'ANACDE, le processus des communications sur les questions d'application permet à toute personne ou organisation non gouvernementale en Amérique du Nord de présenter à la CCE une communication alléguant que l'un des pays partenaires omet d'appliquer efficacement sa législation de l'environnement. Une communication peut donner lieu à une enquête du Secrétariat de la CCE, si le Conseil l'autorise, et à la publication d'un dossier factuel. Ce processus contribue de façon importante à accroître la transparence et la reddition de comptes et à améliorer la protection de l'environnement. La Commission continuera de traiter les communications de citoyens de façon objective, rigoureuse et transparente, et constituera des dossiers factuels dans les cas où les communications le justifieront. Comme il le mentionnait dans la Déclaration de Puebla, le Conseil de la CCE s'est engagé à « trouver des moyens pour que chaque Partie puisse indiquer de quelle manière elle donnera suite, au fil du temps, aux questions soulevées dans les dossiers factuels ».

8. Participation du public

La participation du public est l'une des clés du succès de la CCE. Plus que toute autre organisation internationale liée aux relations commerciales, la CCE encourage le public à participer à ses activités. Au cours des cinq prochaines années, la Commission cherchera à accroître la participation des publics cibles concernés par ses travaux en mobilisant une gamme variée et équilibrée de représentants — notamment — d'autres échelons de gouvernement, des groupes de défense de l'environnement, du monde universitaire, du secteur privé, des collectivités autochtones et locales, ainsi que de la société civile.

Le Comité consultatif public mixte continuera de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la participation active du public et d'une transparence accrue des activités de la Commission.

ANNEXE 1

Objectifs de l'ANACDE

Article 1 : Objectifs

Les objectifs du présent accord sont les suivants :

- a) encourager la protection et l'amélioration de l'environnement sur les territoires des Parties pour assurer le bien-être des générations présentes et futures;
- b) favoriser un développement durable fondé sur la coopération et sur des politiques environnementales et économiques cohérentes;
- c) intensifier la coopération entre les Parties en vue de mieux assurer la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement, y compris la flore et la faune sauvages;
- d) appuyer les buts et objectifs environnementaux de l'ALÉNA;
- e) éviter de fausser le jeu des échanges ou d'opposer de nouveaux obstacles au commerce;
- f) renforcer la coopération en vue de l'élaboration et de l'amélioration des lois, réglementations, procédures, politiques et pratiques environnementales;
- g) favoriser l'observation et l'application des lois et réglementations environnementales;
- h) encourager la transparence et la participation du public quant à l'élaboration des lois, réglementations et politiques environnementales;
- i) favoriser l'adoption de mesures environnementales qui soient à la fois économiques et efficaces; et
- j) promouvoir la mise en place de politiques et de pratiques pour la prévention de la pollution.